

que les déchets scolaires et les chômeurs réintègrent les effectifs ouvriers, grâce à leur formation nouvelle, ils produisent un rendement rapide de l'argent du contribuable.

Bien qu'on soit d'accord sur ce principe à tous les paliers du gouvernement, des milliers de travailleurs souffrent déjà directement (et tous les Canadiens en souffriront indirectement) par suite d'un différend de démarcation entre Ottawa et les provinces.

Par son nouveau programme de formation des adultes, le gouvernement fédéral a cherché à créer une large zone tampon entre la formation scolaire—relevant des provinces—et le recyclage des authentiques démissionnaires du régime scolaire.

Il poursuit et signale ce qui suit:

Pour être éligible aux allocations fédérales de subsistance (de \$35 à \$90 par semaine), pendant la période de recyclage, le candidat doit soit avoir des personnes à sa charge, soit avoir travaillé ou cherché du travail pendant les trois dernières années.

• (5.30 p.m.)

L'article ajoute que ces nouvelles exigences s'inspiraient du désir de combler la lacune qui permettait à des adolescents d'abandonner les classes et d'y retourner après quelques jours pour solliciter un recyclage. Et l'article de poursuivre:

Les hauts fonctionnaires du gouvernement ontarien ont déclaré qu'environ 7,000 personnes risquaient de perdre les allocations de subsistance qu'elles recevaient pendant leur formation.

On lit ensuite:

Bon nombre de ceux qui ont abandonné les études à contrecoeur sont des immigrants qui apprennent des notions élémentaires d'anglais et les métiers qui les rendraient utiles à la collectivité. Faute de ces prestations, nombreux sont les célibataires qui ne peuvent pas subvenir à leurs propres besoins tout en suivant les cours du jour.

Le gouvernement fédéral encourt une responsabilité particulière vis-à-vis des immigrants auxquels il dénie maintenant les possibilités de recyclage. L'immigration est de compétence fédérale et M. Marchand et ses collègues ont le devoir tout tracé d'aider les personnes qu'ils ont fait venir au Canada jusqu'à ce qu'elles soient en mesure de se suffire à elles-mêmes.

Je répète encore au ministre que si cette politique repose sur une prétendue règle constitutionnelle ou sur l'argument que le gouvernement fédéral n'a aucune responsabilité dans ce domaine, il serait souhaitable qu'il fit appel à des conseillers juridiques plus avertis, car il ne fait aucun doute que ce soit une responsabilité constitutionnelle du gouvernement fédéral d'aider les immigrants dans leur réapprentissage. Qui plus est, ceci va totalement à l'encontre de toute la théorie sur laquelle est fondée la politique d'immigration que le ministre a parfois éloquentement défendue, à savoir que l'immigration est une nécessité économique qui nous pousse à rechercher

des personnes qualifiées dont l'apport soit bénéficiaire pour notre pays.

C'est illogique, alors qu'on cherche à recycler et à enseigner l'anglais aux immigrants dans les grands centres de notre pays—j'ai parlé de Toronto car je connais mieux cette ville mais ce n'est qu'un exemple—si les cours cessent parce que le gouvernement n'accepte pas sa responsabilité dans ce domaine. Voici un autre paragraphe de l'éditorial du *Globe and Mail*.

Dans son deuxième exposé annuel, le Conseil économique du Canada a déclaré en termes pressants que le manque de main-d'œuvre spécialisée était l'un des principaux obstacles à surmonter si l'on veut obtenir un rythme satisfaisant de croissance économique. Et pourtant les nouveaux règlements ont déjà réussi à refuser des milliers de gens impatientes d'acquiescer de nouvelles spécialisations.

Je supplie le ministre de reconsidérer la question, car, je l'ai déjà dit, non seulement ces gens se voient refuser l'occasion et courent le risque de se trouver sans travail et dans le désespoir, dans leur nouveau pays d'adoption, mais c'est aussi une perte pour l'économie du pays. C'est tout à fait contraire à ce que je croyais être une politique réfléchie, en matière d'immigration, d'après la description qu'en a donné le ministre.

Je ne crois pas que de tels règlements auraient été adoptés si nous avions eu des conseils consultatifs et un conseil de la main-d'œuvre qui auraient pu avertir le ministre de ce qui allait arriver. Je suis persuadé que le ministre n'a aucunement l'intention d'abandonner cet excellent programme, qu'il l'a plutôt partiellement abandonné à cause du manque de conseils avisés. Je suis convaincu que le conseil lui sera très utile à cet égard.

J'aimerais maintenant passer de la question de la main-d'œuvre à celle de l'immigration en général. Beaucoup d'entre nous ont appris avec grand intérêt les modifications qu'on a apportées notamment au règlement, au régime de points et ainsi de suite. Quel en sera le résultat, seul le temps le dira. Je crois qu'il s'agit d'une véritable tentative pour préciser les normes régissant l'admissibilité, tentative louable à laquelle il faut faire bon accueil. Je dois dire au ministre, toutefois, qu'on n'aborde en l'occurrence qu'une petite partie de la question. La refonte de la loi elle-même est à envisager. Il ne faut pas oublier que la procédure actuelle nous empêche, au nom de la sécurité et contrairement aux conseils émanant de beaucoup des groupes ethniques les plus loyaux dans notre pays, d'admettre des gens loyaux et qualifiés de l'Europe orientale qui pourraient fournir un apport réel au pays. Or, on n'a pas touché à cette question.